

## **APPEL DE PROJETS**

### **Fonds d'aide au développement du milieu**

**12 août au 12 septembre 2024**

Vous êtes une organisation membre de la Caisse? Vous avez un projet intéressant et structurant et vous avez besoin d'un coup de pouce financier?

1. Prenez connaissance de ce document et de la politique d'implication dans son milieu de la Caisse.
2. Complétez le formulaire de demande de partenariat entre le 12 août et le 12 septembre 2024 disponible sur le site web de la Caisse, dans la section Engagement dans le milieu.

#### Critères d'admissibilité

- L'organisme demandeur est membre de la Caisse et dépose un projet ayant des retombées concrètes pour la collectivité.
- L'organisme est à but non lucratif ou de nature coopérative.
- Le projet est en lien avec la mission, les valeurs et les priorités de soutien de la Caisse et il aura des retombées positives dans notre milieu (référence : politique d'implication dans son milieu).
- La Caisse a accès aux états financiers vérifiés de l'organisme sur demande.
- Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur l'utilisation de la contribution financière de la Caisse.
- Des efforts d'autofinancement et une capacité d'existence à moyen terme sont démontrés.
- Les activités reposent en grande partie sur du bénévolat et ne servent pas à des fins politiques ou sectaires.
- Les dirigeants et les employés de la Caisse ne peuvent être demandeurs ni à titre personnel, ni au nom d'un organisme. Ils peuvent cependant être administrateurs de l'organisme présentant une demande.

#### Exclusions

- L'organisme ne pourra obtenir 2 contributions financières dans la même année.
- Les sommes ne doivent pas servir aux opérations courantes, à l'équilibre du budget d'exploitation (ex. salaires) ou à éponger un déficit.
- Les sommes ne doivent pas substituer des subventions de fonctionnement.

#### Processus :

1. Réception des demandes entre le 12 août et le 12 septembre 2024 à 23h59.
2. Analyse des demandes par le comité coopération.
3. Présentation des résultats de l'évaluation au conseil d'administration pour décision et choix des projets soutenus.
4. Annonce des projets soutenus en octobre 2024.